

République du Sénégal

Un peuple – Un But – Une foi



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Ministère de l'Education

Université Cheikh Anta Diop de Dakar



INSEPS

Institut National Supérieur de l'Education Populaire Et
du Sport

Mémoire de maitrise ès Sciences et Technique de l'Activité
physique et Sportive

(S.T.A.P.S)

THEME

**PROBLEMATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION
PHYSIQUE ET SPORTIVES DANS LES CLASSES DE SECONDE,
PREMIERE ET TERMINALE.**

ETUDES ET PERSPECTIVES

(ETUDE MENEES DANS LA COMMUNE DE MECKHE)

Présenté par :

PAPA MASSAR DIOP

Sous la direction de :

M. KHALY SAMBE

Professeur à l'Inseps

ANNEE ACADEMIQUE 2008 - 2009

sommaire

sommaire

<u>RESUME</u>	6
<u>INTRODUCTION GENERALE</u>	7
a) CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE.....	8
b) PROBLEMATIQUE.....	9
c) OBJECTIF DE L'ETUDE.....	11
d) INTERET DE L'ETUDE.....	11
METHODOLOGIE	12
e) HYPOTHESE DE L'ETUDE	12
f) CADRE DE L'ETUDE.....	12
g) POPULATION DE L'ENQUETE.....	13
h) RECUEIL DE DONNEES.....	13
i) MODE D'ANALYSE DES DONNEES.....	14
j) PLAN DE L'ETUDE.....	14
<u>PREMIERE PARTIE : GENERALITES :</u>	15
<u>CHAPITRE I : L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS A L'ECOLE</u>	15
ASPECT HISTORIQUE.....	17
ORGANISATION DE L'EPS AU SENEGAL.....	20
<u>CHAPITRE II : L'IMPORTANCE DE L'EPS A L'ECOLE ET L'ATTITUDE DES ELEVES</u>	
FACE A CE COURS	25
1) IMPORTANCE DE L'EPS A L'ECOLE.....	26
2) ATTITUDE DES ELEVES FACE AU COURS D'EPS.....	32
<u>DEUXIEME PARTIE : ETUDE SUR LE TERRAIN :</u>	35
<u>CHAPITRE I : ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES</u>	34
ANALYSE ET COMMENTAIRE DES RESULTATS.....	37
<u>CHAPITRE II : CONCLUSION ET PERSPECTIVES</u>	64
CONCLUSION.....	65

PERSPECTIVES.....	67
BIBLIOGRAPHIE ET ANNEXES.....	70
BIBLIOGRAPHIE.....	71
ANNEXES.....	73

RESUMIE

RESUMIE

RESUME

L'Education Physique et Sportive, pratiquée de plus en plus dans les milieux scolaires, se présente de nos jours, comme un enseignement global. Car elle favorise le développement corporel, psychologique et social de l'individu.

Cependant, elle occupe aujourd'hui, une place secondaire dans le classement des disciplines scolaires. Et malgré les politiques que mène l'Etat pour la construction de nouveaux établissements, cette discipline rencontre toujours des obstacles à son rayonnement. Ce constat fait tâche d'huile au niveau de tous les établissements moyen, secondaire et supérieur.

Ceci nous a poussé dès lors, à nous intéresser à la problématique de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive dans les classes de seconde, première et terminale.

Cette étude menée dans les établissements secondaires de la commune de Méckhé, nous a permis d'avoir une vision plus éclairée de l'enseignement de cette discipline. Elle nous a permis aussi d'avoir une connaissance approfondie et de faire une analyse des facteurs limitatifs liés à cet enseignement.

Pour ce faire nous nous sommes proposé d'utiliser des moyens d'étude tels que le questionnaire et le guide d'entretien mais aussi de faire des observations sur le terrain.

Les résultats constatés, nous ont permis de confirmer que l'enseignement de l'EPS à Méckhé rencontre des problèmes tout comme dans tous les autres lycées. Cependant, force est de reconnaître que malgré cela, les élèves de même que les professeurs accordent de l'importance à cette discipline.

Alors, se pose la nécessité de trouver des solutions idoines quant aux facteurs limitatifs de son bon enseignement.

INTRODUCTION GENERALE

Les activités physiques et sportives constituent depuis longtemps, une donnée permanente de la vie de l'homme. Car elles lui permettent de s'adapter à son milieu tout en étant interactif vis-à-vis de ses semblables.

C'est ainsi qu'on proclame dans la Charte Internationale de l'Éducation Physique que :

« Tout être humain a le droit fondamental d'accéder à l'éducation physique qui est indispensable à l'épanouissement de sa personnalité ». Et cette discipline qu'est l'Éducation Physique et Sportive occupe une place à part dans les disciplines scolaires.

a) CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE :

Cette étude fait suite aux nombreux constats observés sur le terrain au cours de nos stages en milieu scolaire.

En effet, il ressort de nos observations que l'enseignement de l'éducation physique rencontre d'énormes problèmes tels que :

- ✓ Taux d'absence élevé ;
- ✓ Manque de motivation de la part des élèves ;
- ✓ Emplois du temps mal élaborés ;
- ✓ Ignorance de l'importance de l'EPS par les élèves ;
- ✓ Marginalisation de l'EPS par rapport aux autres matières ;
- ✓ Manque de moyens adéquats pour mieux enseigner cette discipline ;
- ✓ Insuffisance de l'intérêt porté à l'EPS par l'administration scolaire.

C'est compte tenu de toutes ces observations que nous nous sommes intéressé à la problématique de l'enseignement de l'EPS dans les classes de seconde, première et terminale dans la commune de Méckhé

b) PROBLEMATIQUE :

Les instructions officielles fixent le volume horaire affecté aux classes de la sixième à la terminale. Certes, ce volume est très insuffisant, mais bien respecté; il devrait permettre aux élèves arrivés en terminale d'avoir des compétences avérées dans le champ de l'éducation physique et sportive.

Cependant, l'importance accordée à la pratique des activités physiques et sportives en milieu scolaire, reste un débat qui préoccupe les tenants de la discipline.

En effet, il est constaté que depuis quelques années, cette discipline est de plus en plus reléguée au second plan ; surtout au niveau secondaire. Cela est peut être dû à un manque de sensibilisation de la part du personnel administratif ou bien à une ignorance de son importance (EPS) vis-à-vis des élèves. Il faut noter aussi, que les professeurs d'EPS sont les principaux leaders pour faire de cette matière, une discipline phare dans le milieu scolaire.

Donc, notre étude va concerner la problématique de l'enseignement de l'EPS dans les classes de seconde, première et terminale. Ce choix est retenu parce que dans le secondaire, l'élève arrive à un niveau d'étude où il est à cheval entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Conscient en quelque sorte de ce qui l'attend ; c'est-à-dire passer en classe supérieure ou réussir à son examen, il se voit comme quelqu'un qui ne doit, en aucun cas, perdre du temps. Et c'est là où réside le problème, car ce besoin de réussir constitue pour l'élève un fardeau qui le pousse davantage à travailler les matières dites « intellectuelles » et à négliger le plus souvent l'EPS.

Notons aussi que le professeur d'EPS ne fait pas savoir à ses élèves de manière pertinente, l'importance de sa matière par rapport à leur réussite scolaire. De plus, il n'incite pas ces derniers à aimer la discipline, en rendant

celle-ci plus attrayante et adaptée à leur goût. Le personnel administratif, de son côté, est très en recul par rapport aux problèmes notés dans cette discipline.

Les institutions officielles veulent une bonne éducation commençant à la base pour que l'élève, arrivé en terminale, s'approprie cette matière en ayant les compétences escomptées dans le domaine.

Mais ce constat attendu est loin de se réaliser de sorte qu'on est amené à poser quelques questions qui structurent la problématique de notre étude.

Pourquoi les élèves ont-ils une attitude défavorable vis-à-vis de l'éducation physique et sportive ?

Quelle est la véritable place de l'éducation physique dans le système scolaire ?

Les absences répétées sont-elles justifiées ou traduisent-elles une forme de mépris de la discipline ?

Le professeur d'EPS est-il bien outillé pour animer correctement son cours ?

Le coefficient attribué à l'EPS dans le calcul des moyennes est-il motivant pour l'élève ?

Le personnel administratif joue-t-il pleinement son rôle par rapport à cela ?

La note est-elle suffisante pour motiver les élèves ?

L'enseignant joue-t-il pleinement son rôle d'éducateur pour faire de sa matière une discipline indispensable ?

Questions auxquelles nous tenterons d'apporter des réponses tout au long de notre étude.

C'est la conjugaison de tous ces facteurs qui nous a poussé à poser la question de la problématique de l'enseignement de l'EPS dans le niveau

secondaire. Pour étudier cela et en donner des perspectives, nous avons choisi de mener notre recherche dans la commune de Méckhé.

c) Objectifs de l'étude :

L'étude vise comme objectifs:

- ✓ De comprendre pourquoi les élèves sont enclins à chercher des dispenses.
- ✓ D'analyser pourquoi les élèves sont parfois peu motivés à faire l'Education Physique et Sportive.
- ✓ D'analyser pourquoi l'EPS est marginalisée.
- ✓ De montrer l'importance de l'Education Physique et Sportive chez l'élève.

d) Intérêt de l'étude :

Cette étude va contribuer à donner une vue plus éclairée aux problèmes rencontrés par l'enseignement de l'éducation physique, pour nous amener à proposer des solutions rationnelles et pertinentes pour son développement.

Elle va donner l'opportunité aux acteurs concernés par l'enseignement de cette discipline de poser leurs problèmes afin de trouver des issues réalistes pour relever le niveau de l'enseignement de l'EPS à l'école.

Elle permettra à la population ciblée d'avoir une vision nouvelle par rapport aux obstacles que rencontre l'EPS dans le milieu scolaire.

Elle permettra aux autorités compétentes de doter cette matière de moyens nécessaires et suffisants pour son rayonnement.

Elle va également donner beaucoup plus d'intérêt aux activités physiques mais aussi au sport.

Pour arriver à mettre en exergue ces intérêts, il nous faut emprunter une démarche rationnelle et cohérente que nous pouvons spécifier comme suit :

METHODOLOGIE

e) Hypothèses de l'étude

Les hypothèses de notre recherche peuvent être spécifiées comme suit :

- La note d'EPS porte un coefficient très faible dans le calcul des moyennes.
- Les élèves préfèrent s'absenter au cours d'EPS pour réviser leurs leçons.
- Le cours d'EPS n'est pas bien animé; ce qui fait que les élèves ne sont pas toujours motivés dans le travail.
- Les élèves de seconde ; de première et de terminale n'ont aucune notion sur l'importance de l'EPS à l'école.
- Les certificats de dispense ne sont pas bien contrôlés.
- L'absence au cours d'EPS ne pose pas souvent de soucis au personnel administratif.
- Le cours d'EPS est souvent négligé à cause d'un manque de matériel.

f) Cadre de l'étude

L'étude a été menée dans la commune de *Méckhé* qui est située au cœur de l'ancien royaume du Cayor, à deux heures de voiture au nord de la capitale Dakar, et à trois heures au sud de Saint-Louis.

Elle est créée en **1911** et est située dans la région de Thiès en particulier dans le département de Tivaouane à **28 km** au nord de cette localité. D'après les derniers recensements en **2008**, la population était estimée à **19526** habitants sa répartition nous donne **9105** hommes pour **10421** femmes.

Cette population est répartie entre les six quartiers que sont : *NGaye Djitté, NGaye Diagne, Lebou EST, Lebou OUEST, Ndiop et Mbambara.*

Organisation scolaire :

Sur le plan scolaire, la commune de Méckhé est constituée de :

- Six écoles élémentaires publiques (**1, 2, 3, 4, 5, 6**), réparties dans les différents quartiers,
- Un Collège d'Enseignement Moyen (*Cheikh Mourath NDAO*) ; une école privée d'enseignement moyen (*Amadou BARRY*),
- Un lycée d'enseignement secondaire (**Lycée de Méckhé**) ; un lycée privé d'enseignement secondaire (**C.R.A.C : Connaissance Réunie pour un Avenir Clair**).

Ainsi, le lycée qui constitue le noyau principal de notre étude est composé d'un effectif total de **620** élèves et il comporte les classes suivantes : (secondes, premières et terminales); **32** professeurs dont **2** en EPS évoluent dans l'établissement et le personnel administratif est composé du proviseur, du censeur, de l'intendant et des surveillants.

g) Population de l'enquête

Nous avons ciblé pour notre enquête :

Des professeurs, des maîtres, des enseignants, des élèves et des parents d'élèves.

h) Recueil des données

Pour mener à bien notre recherche et trouver d'éventuels résultats par rapport au problème posé, nous avons choisi comme démarche :

- trouver un champ d'étude ;
- entrer en contact avec les lycées et écoles privées secondaires qui sont au sein de la commune de Méckhé ;

- avoir une population cible ; les élèves des différents établissements, les professeurs d'EPS et autres matières, le personnel administratif des principaux établissements (proviseurs, censeurs, surveillants) ;
- mener des enquêtes au sein de ces espaces scolaires.

Pour faciliter cette recherche, les instruments de mesure suivants ont été utilisés :

- questionnaires
- guide d'entretien

i) Modes d'analyse des données

Pour analyser les données requises, nous avons adopté une démarche qualitative et une approche compréhensive.

j) Plan de l'étude

L'étude s'articulera sur deux parties :

- La première partie traitera des généralités et sera composée de deux chapitres :

Le premier chapitre sera consacré à *l'enseignement de l'EPS à l'école* et le deuxième traitera de *l'importance de l'EPS à l'école et l'attitude des élèves face au cours d'EPS*.

- La deuxième partie consacrée à l'étude du terrain comporte aussi deux chapitres :

Le premier chapitre *expose, analyse et interprète les résultats de l'enquête* faite sur le terrain.

Le second est *une proposition de solutions*, se basant sur l'enquête, pouvant aider l'enseignement de l'EPS à se réaliser de façon plus convenable au niveau des classes de seconde, première et terminale.

Première partie: **GENERALITES**

Chapitre I:

L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS A L'ECOLE

1/ ASPECTS HISTORIQUES :

Les activités physiques faisaient, depuis longtemps, partie intégrante des préoccupations de l'Homme. Mais, les exercices auxquels il s'est livré de tout temps n'ont pas eu la même finalité. Au cours de l'évolution des sociétés, les raisons qui font que l'homme s'adonne aux exercices du corps se sont vues progressivement modifiées. Mais, le fait à noter, c'est que chaque niveau évolutif ne supprime pas le précédent. Ainsi, dans les sociétés tribales, le corps s'exerce pour survivre. Vient ensuite l'idée d'utilité sociale. L'efficacité motrice est tournée vers la relation (entraide, secourisme amorosien, utilité hébertiste etc...). Avec l'évolution de l'humanité, les activités physiques connaissent des mutations notoires. Ainsi, c'est dans la Grèce antique que l'on a pu voir une gymnastique à caractère militaire et l'Homme la pratiquait pour défendre sa cité.

« L'éducation physique trouve son origine dans la « gymnastique » à caractère militaire et nationaliste créée par l'allemand **JAHN** et ses prédécesseurs. Le français **Georges DEMENY** contribua beaucoup à la diffusion du terme EP.

Par ailleurs, il faut noter que le terme « Education Physique » apparaît dans la 2^e moitié du XVIII^e siècle à travers un essai de **Balexerd** intitulé : Dissertation sur l'éducation des enfants depuis leur naissance jusqu'à l'âge de la puberté (1762).

Certains attribuent cependant au philosophe anglais **John LOCKE (1632/1704)** la paternité du concept. En effet, la traduction de son livre Pensée sur l'éducation (Some thought concerning education) en **1693** porte un chapitre

intitulé Education Physique. Mais la traduction a été faite par *Compayre* en **1882**, seulement le texte d'origine en anglais ne porte pas ce titre. »¹

Dès lors, avec le Siècle des Lumières, *Jean Jacques ROUSSEAU [1]*, avec son traité d'éducation : *l'Emile ou de l'éducation(1762)*, encourage la pratique des Activités Physiques pour deux raisons : leurs effets directs sur le corps et leurs effets indirects sur l'intelligence par le biais du développement des sens.

Alors, une importance est donnée à l'activité physique au fil des ans particulièrement le **03 février 1869** avec la publication d'un décret du ministère de l'institution publique français dirigé par *Victor DURY* ; donnant aux activités physiques une place importante dans l'enseignement scolaire. *Pierre de Coubertin*, a son tour, créé en 1887 " *Le comité pour la propagation des exercices physiques dans l'éducation* ". Ceci a pour conséquence, l'introduction des activités physiques dans les curricula.

Ce phénomène se propage de façon fulgurante à travers le monde de l'enseignement d'où l'appellation d'Education Physique et Sportive. Cette dernière se présente, de nos jours, dans les établissements scolaires comme une matière faisant partie des programmes d'enseignement.

Elle est définie par le dictionnaire comme étant l'ensemble des exercices corporels visant l'amélioration des qualités physiques intellectuelles et morales de l'individu.

En se basant sur cette définition, on peut dire que l'EPS est primordiale, car elle s'adresse au corps et en même temps à l'esprit.

L'Education Physique et Sportive ou tout simplement **l'Education Physique**, désignée familièrement par le sigle **EPS**, est le concept donné à

¹ Cours histoire de l'EPS. 3^{ème} Année, M.SEYE.

l'enseignement sportif et/ou physique dans le cadre scolaire. C'est donc une pratique d'intervention et une discipline éducative.

Elle privilégie l'expression du corps et constitue en ce sens, un vecteur d'éducation efficace en complément aux autres disciplines scolaires. Elle est également obligatoire pour tous les cursus d'étude, de la sixième à la terminale.

L'Éducation Physique et Sportive est, par ailleurs, une discipline qui a longtemps été considérée comme secondaire et d'utilité mineure.

Aujourd'hui, la vision a un peu évolué dans la mesure où l'EPS est reconnue comme "matière" à part entière, nécessaire à la formation des jeunes enfants comme des plus grands.

Cependant, certains professeurs, de nos jours, en font un enseignement dévalorisé.

Des causes multiples expliquent cet état de fait: le manque de temps qui fait que les élèves privilégient les matières dites "dominantes" ou le sentiment de ne pas être compétents pour dispenser des séances convenablement menées.

Or, l'Éducation Physique et Sportive est une discipline intéressante au point de vue des apprentissages, car elle permet des entrées vers les activités ludiques. Ce qui plaît aux enfants en développant chez eux l'esprit de groupe. Malgré son importance, cette matière continue cependant, d'être traitée comme parent pauvre de l'enseignement secondaire.

2/ ORGANISATION DE L'EPS AU SENEGAL

L'organisation de l'école au Sénégal est essentiellement structurée autour de la **loi 91-22 du 30 janvier 1991** d'orientation de l'Education Nationale. Cette loi décline les dispositions générales, les principes, les niveaux et l'organisation structurelle mise en jeu dans l'espace scolaire. Les matières d'enseignement à l'école sont largement répertoriées par les instructions officielles et aux différents niveaux d'enseignement².

La loi d'orientation de l'Education Nationale **N° 71.036 du 03 juin 1971** vise, entre autres, à préparer des conditions d'un développement intégral ; assumé par la nation toute entière. Sa mission constante est de maintenir cette dernière dans le courant du progrès contemporain.

Elle précise, en outre, dans ses articles 2 ; 3 et 4 que : « *l'Education Nationale Sénégalaise est démocratique, africaine et permanente* ». [2]

De ce fait, comme toutes autres disciplines, l'EPS est capable d'apporter sa pierre à l'édifice d'un tel essor.

A cet effet, des décrets et une circulaire d'application ont été établis pour organiser et réglementer la pratique des **APS** (Activités Physiques et Sportives) au Sénégal. Ainsi **Le décret N° 73.896 du 1er Octobre 1973** relatif aux activités physiques et sportives dans l'enseignement moyen ; secondaire ; général et technique et dans l'enseignement supérieur, dans son article premier précise que l'enseignement des activités physiques et sportives est obligatoire dans toutes les classes de l'enseignement moyen et secondaire général et technique ainsi que dans l'enseignement supérieur.

² LOI portant modification de celle n° 73.896 du 1^{er} Octobre 1973

A l'école, dans l'enseignement préscolaire, l'accent est mis sur « *l'éducation motrice* ». Dans l'enseignement moyen, c'est « *la pratique sportive multiforme* » qui est privilégiée.

Dans l'enseignement secondaire, cette pratique sportive devient « *optionnelle* » et la « *spécialisation* » est prévue. Dans l'enseignement supérieur l'EPS a pour but « *la pratique et la préparation à la compétition afin de maintenir au plus haut niveau l'élite sportive scolaire* ». C'est dans cette optique que le **Dr Alain RENAULT** dans son livre intitulé : **Santé et activités physiques**³, présente les buts de l'Éducation physique selon les niveaux suivants :

- **Au niveau primaire** : c'est le moment idéal pour les acquisitions motrices les plus diversifiées ; favorisant la maturation fonctionnelle du cerveau ; donc les facultés intellectuelles et de coordination.
On devrait initier les jeunes à de nombreuses activités sportives ; tout en recherchant une plasticité motrice maximale dans un contexte de jeu.
- **Au niveau secondaire** : c'est le moment du choix et de la spécialisation ; de l'orientation professionnelle ; de l'orientation et de la spécialisation sportive ; de la compétition et ou loisir.
- **Au niveau supérieur** : c'est la période la plus favorable pour réaliser des performances sportives de haut niveau.

Le volume hebdomadaire prévu par classe étant de quatre heures. Cet enseignement est bien sûr assuré par des enseignants d'EPS et à titre exceptionnel, par des cadres sportifs du secteur extra scolaire titulaires de diplômes d'État des Fédérations Sportives.

Par ailleurs, pour mener à bien cet enseignement et lui donner une certaine importance, l'État sénégalais a mis en place une politique de formation pour donner à l'EPS un personnel qualifié (professeurs et maîtres d'EPS).

³ Alain RENAULT, *Santé et activités physiques* (page 127)

Ainsi, il est aisé de constater la mise en place des Centres et Instituts de formation en EPS tels que : le *Centre National d'Éducation Populaire et Sportive(CNEPS) 1960* et plus tard *l'Institut Nationale Supérieur de l'Éducation Populaire et du Sport(INSEPS) 1977*.

Des objectifs particuliers à chaque niveau d'enseignement sont prévus. Ils correspondent à des âges bien précis et constituent dans le temps, une succession d'étapes où l'enseignement doit être dispensé progressivement, en partant des formes simples vers les formes élaborées, des formes jouées vers les compétitions.

D'une manière générale, les APS sont organisées au moyen de programmes (officiels ou d'établissements) à partir desquels, des cycles de plusieurs séances courtes et longues sont à préconiser.

Les séances courtes s'inscrivant dans un cycle de travail, sont généralement l'occasion de corriger les insuffisances constatées en début de cycle, d'une compétition ou d'une performance. Quant aux séances longues, « *elles permettent plus particulièrement la mise en application des acquisitions réalisées pendant les séances courtes* ».

Ces séances longues vont servir à l'organisation de tournois et de rencontres : interclasses ; inter-établissements. Ces séances longues peuvent aussi être utilisées à « *l'initiation sportive* » à « *l'application sportive* » ou à préparer les épreuves physiques des examens.

C'est ce même décret qui précise, dans son article (9), d'une part, qu'une demi journée soit réservée aux activités de *l'Association Sportive (A.S)* de chaque établissement et d'autre part, que les mercredis après midi soient réservés aux compétitions organisées par *l'Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires(UASSU)* qui est une véritable fédération pluridisciplinaire dont les buts et les attributs sont fixés par le décret,

N° 71.765 du 12 Juillet 1971 portant réglementation des activités sportives scolaires et universitaires.

Quant à la circulaire *N° 09.291 du 12 Novembre 1977*, elle n'évoque guère les dispenses de complaisance accordées aux élèves pour échapper à l'obligation qui leur est faite de pratiquer des **APS**.

Les Instructions Officielles mettent en valeur l'organisation et la nature des programmes dans l'enseignement élémentaire et les classes de transition ainsi que dans le moyen, le secondaire et dans le supérieur.

Ainsi, à travers cette organisation : différents paramètres d'enseignement sont préconisés au niveau du secondaire:

✓ **L'enseignement :**

Au niveau de l'enseignement secondaire, les activités se déclinent selon les modalités suivantes :

Les activités visant la maîtrise du corps : Les exercices préparatoires : les éléments de gymnastique de maintien, les exercices d'assouplissement et de musculation. Les formes élaborées de gymnastique : agilité au sol, agrès, danses et activités d'expression ;

Les activités visant la maîtrise du milieu : Les sports individuels : athlétisme, natation ; franchissement d'obstacles : reliefs, terrains accidentés, obstacles artificiels ;

Les activités préparatoires à la profession : Déformations et accidents de travail, prévention de la fatigue en situation professionnelle

Les activités visant la maîtrise du comportement : Maîtrise des relations d'opposition et de coopération, développement des qualités psychologiques et

morales à travers les activités qui suivent : jeux pré-sportifs ; sports de combat ; jeux collectifs.

✓ **L'entraînement :**

L'entraînement, à ces différents niveaux, se pratique par des séances effectuées avec les enseignants gérant les différentes activités dans les catégories déterminées. Pour l'essentiel, ces entraînements se déroulent après les cours de l'après-midi et selon les disponibilités des enseignants.

✓ **La compétition :**

Au niveau secondaire, le système de compétition dans cette phase se situe à 2 niveaux :

- Au niveau des interclasses ;
- Au niveau de l'UASSU.

✓ **L'évaluation :**

L'évaluation des activités physiques et sportives, à ces niveaux, se fait de façon quantitative mais aussi qualitative.

Les enseignants dégagent pour la circonstance, des critères partagés devant permettre un contrôle plus judicieux de leurs objectifs de travail. L'évaluation prendra aussi en compte les conditions de travail, l'utilisation du matériel et le niveau d'engagement des élèves et étudiants face aux activités. Un rapport écrit donnera toutes les informations relatives aux éléments évalués pour permettre un bon suivi des tâches planifiées, mais également d'envisager de nouvelles perspectives en lien avec la demande exprimée par les réalités du terrain.

Chapitre II :

L'IMPORTANCE DE L'EPS A L'ECOLE ET L'ATTITUDE DES ELEVES FACE A CE COURS

1 / IMPORTANCE DE L'EPS A L'ECOLE

Selon **LAFON (1979)** : « *l'EPS est la partie de l'éducation générale qui utilise comme moyen l'exercice physique. C'est un ensemble de pratiques méthodiques destinées à développer, améliorer ou à entretenir les qualités physiques, intellectuelles, et morales qui permettent une adaptation de l'individu à son milieu physique et social, à son épanouissement, à l'harmonie de ses formes, à l'affermissement de sa santé.* » [3]

Ceci confirme, en outre, notre affirmation selon laquelle l'EPS s'adresse en même temps au corps et à l'esprit.

HEBERT, dans son traité de pédagogie générale, note à ce sujet que : « *Si nous plaçons l'EPS au premier degré de l'action pédagogique, ce n'est pas que nous en mésestimois l'importance mais c'est qu'elle est la base sur laquelle tout repose.* »⁴

Ainsi, la pratique des APS, permet chez l'individu :

- ✓ de faciliter le travail du système cardio-respiratoire et les différents muscles ;
- ✓ de brûler les calories et donc de prévenir l'obésité ;
- ✓ de favoriser l'acquisition du sens de l'équilibre, soit dans les situations prévues (exercices gymniques) soit dans les situations imprévues (jeu de ballon, sport de combat) ;
- ✓ d'inciter l'individu à avoir une alimentation correcte ;
- ✓ de permettre la découverte du corps et de ses limites ;
- ✓ de faciliter l'évacuation de la tension nerveuse accumulée dans la journée (stress) ;

⁴ Georges HEBERT, cité par, R, THOMAS in *L'éducation physique*, collection, Que sais-je.1981

Ces bienfaits venant de la pratique d'activités physiques et sportives peuvent être catégorisés dans différents domaines :

- ✓ ***Dans le domaine physique et organique*** : Pour qu'un enfant grandisse harmonieusement et à son rythme, il lui faut bénéficier d'un enseignement physique et sportif régulier. Une fois son seuil évolutif atteint, le jeune pourra répondre plus adéquatement aux exigences de l'école (fatigue entre autres) et à son propre développement physiologique.

En particulier, les adolescentes sportives passent beaucoup mieux au travers des troubles inhérents à cette période.

L'enfant, comme l'adolescent, a un profond besoin de mouvements qui conditionnent, de manière vitale, son développement général (problème des handicapés ou des enfants privés accidentellement ou temporairement de mouvement).

- ✓ ***Dans le domaine de l'hygiène de vie*** : les APS ont une action préventive à l'égard : d'une consommation excessive de tabac, d'alcool, de médicaments, de la suralimentation, de la régulation du sommeil.
- ✓ ***Dans le domaine médical*** : elles constituent un complément thérapeutique pour de nombreuses affections.
- ✓ ***Dans le domaine psychologique*** : elles constituent un facteur d'équilibre, procurent aussi une meilleure relation avec autrui (esprit de groupe, sociabilité), une sensation de bien être et de plaisir.

Elles sont également l'antidote contre le stress. Et au besoin purement fonctionnel de se mouvoir, se surajoute le plaisir sensoriel et émotionnel qu'elles procurent. L'Éducation Physique et Sportive, est bien le domaine dans lequel peut se manifester la notion d'intérêt.

De plus tout un jeu de motivation se greffe sur l'action proprement dite, dans la mesure où le geste pour l'individu, a une valeur exploratoire et de

dépassement personnel (motivations primaires) en même temps qu'il représente une exposition de valeurs et de normes sociales (motivations secondaires).

- ✓ ***Dans le domaine psychosociologique*** : quand on pratique un sport individuel ou collectif, on doit répondre à certaines règles préétablies. Ceci suggère que l'on est obligé d'entrer en contact avec les autres et de développer avec eux des relations harmonieuses. Cette dimension morale, sociale et affective permet d'améliorer grandement, la qualité des relations interpersonnelles en général.

En effet, tout individu, quel qu'il soit, gère une dimension sociale et tend à s'intégrer naturellement dans la société en y adoptant les normes établies. Alors, l'éducation est tantôt un adjuvant, tantôt le principal moteur de cette socialisation. L'Éducation Physique et Sportive offre indéniablement, toutes les garanties de pareilles procédures éducatives où se fait la socialisation de l'individu, et notamment dans les activités d'entraide (parades gymniques, relais), d'opposition et de contact (judo), et d'affrontement collectif (jeux, sports collectifs).

- ✓ ***Dans le domaine physiologique*** : elles favorisent un développement harmonieux, une coordination motrice, la souplesse, la précision dans le geste. Elles entretiennent la mobilité, la souplesse de l'articulation et des ligaments ; elles permettent une meilleure adaptation à l'effort et ralentissent le vieillissement cardiovasculaire, musculaire et respiratoire.
- ✓ ***Dans le domaine affectif*** : Rien de tel que la réussite d'un exercice physique durement acquis, la victoire lors d'une compétition ou d'une confrontation (match par exemple) ou la seule amélioration des performances pour augmenter de manière spectaculaire, l'estime de soi et améliorer la perception de son image corporelle. Le contrôle du stress et la maîtrise efficiente de soi demeurent des attraits avérés.

- ✓ ***Dans le domaine intellectuel*** : Le cerveau est mieux oxygéné, la concentration améliorée et les capacités d'apprentissage accentuées. De plus, pour gérer des horaires souvent soutenus (école vs. sport) l'enfant doit développer d'importantes facultés d'organisation.

Il faut noter aussi, que l'Éducation Physique et Sportive, plus que toutes autres activités scolaires et éducatives, a su intégrer l'activité ludique dans les leçons et dans ses programmes d'enseignement. Même à ses origines, le jeu a toujours existé, comme le montrent les règlements de la Méthode Française de Joinville, s'inspirant de Thomas Arnold ou bien comme le montrent les préoccupations de Philippe Tissié, inventeur des jeux scolaires.

Ainsi, au regard des bienfaits qui émanent d'une pratique sportive régulière, certains jugent qu'une Éducation Physique et Sportive est obligatoire, à chaque niveau d'enseignement (primaire, secondaire, collégial et même universitaire), telle qu'elle est pratiquée dans certains pays européens (l'Allemagne par exemple).

PLACE DE L'EPS A L'ECOLE: Les bienfaits liés à la pratique régulière de l'activité physique ont été exposés à maintes reprises. Il ne fait plus aucun doute quant à la nécessité d'inclure cette habitude dans notre mode de vie en général et dans le domaine scolaire en particulier.

Alors, pourquoi la sédentarité continue-t-elle de progresser au sein de la population ? Mais surtout comment peut-on freiner son évolution ? La solution résiderait, en partie, dans le maintien des cours d'éducation physique dans le milieu scolaire.

L'activité physique fait partie des moyens employés pour atteindre et maintenir une bonne santé.

Tous les enfants peuvent faire de l'activité physique, peu importe leurs capacités ou leurs intérêts. Des études ont démontré que l'activité physique chez l'enfant ne passe pas nécessairement, par le sport organisé.

En effet, même une activité physique nécessitant un effort modéré, par exemple, une marche rapide la plupart des jours de la semaine, voire tous les jours, peut améliorer la santé.

Il existe divers moyens d'encourager les jeunes à faire de l'activité physique à l'école, sans se limiter aux cours d'éducation physique.

En **1978**, l'**UNESCO** a déclaré que l'Éducation Physique et Sportive, constitue un droit fondamental de la personne⁵.

Ainsi, nombreux sont les auteurs qui se sont interrogés sur cette question :

Selon **MIALARET(1991)** [4], l'Éducation Physique et Sportive, sous toutes ses formes, apparaît comme un élément influant sur l'intelligence et sur la personnalité de l'individu. Il s'y ajoute qu'elle peut constituer, à l'école, l'occasion d'un enrichissement du vocabulaire.

⁵ UNESCO, Charte Internationale de l'Éducation Physique et du Sport, Novembre 1973

Jacques ULMANN(1989) annonce que « L'éducation physique porte sur ceux des mouvements humains à l'égard desquels, l'éducation peut soit directement, soit en faisant appel à d'autres antécédents, généralement moins complexes, exercer une action en vue de satisfaire certaine finalité.»⁶

Cependant, malgré ces interrogations venant de ces différents auteurs, l'importance de l'EPS continue d'être négligée.

Et **Pariente(1995)** de dire, dans la revue EPS N° 254 page 64 que : «*Le sport est reconnu aujourd'hui comme un véritable phénomène de société. Pourtant rien n'a fondamentalement changé, l'EPS à l'école continue d'être traitée en parent pauvre.* »⁷

⁶ Jacques ULMANN, cité par, Roger A MBAYE in EPS dans les établissements d'enseignement moyen, secondaire, général et technique dans la région de Dakar. Analyse et perspectives.

⁷ Parienté, cité par, Roger A MBAYE...

2/ ATTITUDES DES ÉLÈVES FACE À L'EPS

De nos jours l'enseignement de l'EPS est de plus en plus relégué au second plan. Ce phénomène phare, noté au sein des établissements, pose problème au niveau même des programmes d'enseignement. Et ceci a beaucoup influencé l'attitude des élèves par rapport à cette discipline scolaire.

En effet, dans la multitude des disciplines enseignées à l'école, chaque élève a une matière où il se sent le plus à l'aise, c'est-à-dire, là où il peut avoir de bonnes notes lors des compositions ou pour réussir aux examens. Comme on le constate, le souci premier pour chaque élève, est de passer en classe supérieure ou de réussir à son examen. Or, ce passage en classe supérieure ou cette réussite à son examen est conditionnée par une bonne moyenne.

Ceci a pour conséquence première une considération et une importance notées envers les matières dites « intellectuelles » et de voir en second l'EPS toujours traitée en parent pauvre. Cela prouve que les élèves sont conscients de la place secondaire qu'occupe l'éducation physique et sportive dans l'enseignement et cela motive le désintéret que la plupart d'entre-eux porte à la discipline.

C'est précisément dans cet ordre d'idées qu'il faut rejeter l'idée selon laquelle les élèves n'aiment pas l'EPS. En réalité, comme nous l'avons souligné tantôt, chaque élève a un penchant par rapport à ses matières. Et le constat qui est fait, est que lorsqu'un élève est faible dans une quelconque matière « intellectuelle », il y consacre tout le temps nécessaire pour s'y améliorer. En revanche, en EPS l'élève ne fera aucun effort pour s'améliorer puisqu'il sait que même avec un zéro il peut s'en sortir avec les autres matières.

C'est pour cette raison, qu'un élève qui a des dispositions favorables en EPS, ne peut pas avoir le même engouement qu'un élève doué en anglais par exemple.

En plus, le coefficient des matières dites « intellectuelles » varie non seulement d'un cycle à l'autre, mais manifeste aussi plus d'importance selon les options (littéraire ou scientifique). Et avec ces options qui sont constituées de matières « dominantes », la place de l'EPS est sans importance puisqu'elle a un coefficient qui est égale à un (1).

Ainsi, se basant sur ces observations, on peut nettement expliquer l'indifférence des élèves vis-à-vis de l'EPS et de son enseignement. Notons aussi la méconnaissance de l'importance de la pratique de l'éducation physique et sportive, qui pousse la plupart des élèves à fuir les cours ou se font dispenser temporairement voire définitivement.

Ces exemptions constituent un des grands freins à l'épanouissement de l'EPS. Elles peuvent être expliquées par la volonté des élèves d'utiliser l'heure réservée au cours d'EPS à d'autres fins (révision ou leurs propres occupations). Cela entraîne des absences notées au cours d'EPS ou bien une mauvaise concentration même présents, car voulant se livrer à d'autres activités. Cette attitude est fréquente chez les élèves parce qu'ils croient et constatent la place « dévalorisée », réservée à l'EPS dans le milieu scolaire. Il faut noter aussi qu'au cours de nombreuses séances d'éducation physique, les faits suivants sont constatés :

Les séances sont rarement préparées et manquent de précision, les objectifs et les intentions pédagogiques sont rarement définies. L'EPS identifiée au sport, à la récréation, ne semble pas avoir besoin de programme et d'objectifs, contrairement aux autres matières d'enseignement.

Dans la plupart des établissements scolaires, les programmes annuels sont absents ; chacun travaille selon sa propre logique.

Les séances posent des problèmes de durées, car les élèves pris en main après une(1) heure sont libérés bien avant l'heure et il n'est pas rare de voir une séance qui normalement devrait durer 1heure, se résumer en 45mn seulement.

Deuxième partie:
**Deuxième partie:
ETUDE
SUR
LE TERRAIN**

Chapitre I :
ANALYSE
ET
INTERPRETATION
DE
DONNEES

ANALYSE ET COMMENTAIRE DES DONNEES

Le choix de la méthodologie adoptée reste une chose très importante dans une recherche scientifique. Elle doit être en droite ligne avec l'objectif de l'étude.

Ainsi, pour atteindre ces objectifs, notre étude sera concrétisée par une enquête basée sur un questionnaire et un entretien.

A/ Les instruments de collecte de données :

Le questionnaire et l'entretien constituent les moyens de collecte de données que nous avons retenus pour des raisons de validité et de faisabilité dans le cadre de notre étude.

B/ Le questionnaire :

Pour mener à bien cette étude, nous avons élaboré deux(2) séries de questionnaire destinées aux 620 élèves et aux 32 professeurs du lycée Cheikh Mourath NDAO de Méckhé.

Chaque série de questionnaire comporte des questions ouvertes et des questions fermées, nous donnant la possibilité de recueillir le plus d'information possible sur l'enseignement de l'Education Physique et Sportive.

C/ L'entretien :

Le choix de l'entretien, nous a permis de renforcer nos informations en nous donnant des arguments dans le commentaire des résultats obtenus en rapport avec le questionnaire.

D/ Analyse documentaire :

Pour avoir une meilleure approche de notre thème d'étude, nous avons pu consulter un bon nombre de mémoires traitant ce thème. Nous avons aussi fait des recherches dans internet pour améliorer la qualité de l'étude.

E/ Les problèmes rencontrés :

Au cours de cette recherche, nous nous sommes confrontés à des problèmes variés.

En effet, il faut déjà noter que nous avons rencontré des difficultés lors de la distribution des questionnaires aux élèves et aux professeurs.

Ceci s'explique par l'intervalle de notre permission pour mener ces enquêtes qui coïncidait avec la date de la composition des élèves du lycée. Mais avec le soutien des professeurs d'EPS, on a pu faire le travail. Ce problème s'est répercuté sur la collecte des questionnaires, car nombreux sont les élèves qui avaient perdu leur document. Et cela a pour conséquence : sur 620 élèves, seuls 258 ont rendu leurs questionnaires.

Par rapport aux professeurs, la difficulté s'est posée aussi à la collecte des questionnaires, car sur 32 professeurs on a récupéré que 22 questionnaires.

F/ Les limites de l'étude :

Notre étude est axée principalement au niveau du Lycée de Méckhé. Mais dans le but d'élargir notre champ de recherche et avoir plus d'arguments, on a jugé nécessaire d'inclure les professeurs du CEM Cheikh Mourath NDAO et particulièrement les professeurs d'EPS. En outre, il faut noter aussi qu'on n'a pas pu inclure les élèves du privé CRAC car n'ayant pas encore commencé leur cours au moment de notre enquête.

Commentaire de l'entretien réalisé avec Monsieur Alioune FAYE (Proviseur du Lycée de Méckhé)

Le proviseur du lycée de Méckhé nous a accordé un entretien qui a duré une heure de temps et à l'issue duquel, on a pu avoir des informations nécessaires concernant son établissement et qui entrent dans le domaine de notre recherche. C'est pour cette raison que nous avons jugé nécessaire d'utiliser ce moyen. Car comme le montre le thème de notre étude, il faut avoir une approche qui entre en droite ligne avec notre objectif.

Au début de l'entretien, Monsieur FAYE, par sa connaissance de la discipline, nous a fait une brève explication de l'Education Physique et Sportive, en nous parlant de ses origines. Ceci nous a permis d'entrer sur le vif du sujet.

A la question pouvez-vous nous donner une idée sur l'organisation des cours en général et ceux de l'EPS en particulier, dans votre établissement ?

Monsieur FAYE répond que pour l'organisation des cours, le censeur établit les emplois du temps de chaque classe. C'est l'EPS qui est prioritaire, et ces heures sont laissées au choix des professeurs d'EPS. Après cette affirmation, il nous informe que cette année (2009) ils ont assez de professeurs d'EPS ; juste pour expliquer qu'il n'y aura pas de problèmes pour le déroulement normal des cours d'EPS qui doivent s'exécuter en plein air, puisque le lycée ne dispose pas de salles de cours d'EPS.

Dans cette lancée, Monsieur FAYE enchaîne sur l'importance des cours d'EPS à l'école. Selon lui, cette importance n'est pas prise au sérieux, car cette matière n'a pas régulièrement la place qu'il lui faut dans l'ensemble des disciplines enseignées à l'école. En revanche, il nous signale que dans son établissement, beaucoup de professeurs s'arrangent à avoir les cours qui viennent après celui d'EPS ; car ils pensent et croient que les élèves qui viennent

du cours d'EPS, sont beaucoup plus disposés à suivre et à recevoir des cours à tendance intellectuelle.

S'agissant du rôle de l'enseignant d'EPS, Monsieur FAYE dit, avoir bien compris leur mission par la manière dont ses collègues en EPS font leur travail. Dans ce sens, ils affirment que : *« Dans les lycées et collèges, dans l'enseignement général au Sénégal, le professeur d'EPS est une personne incontournable autour duquel gravite, non seulement les activités physiques et sportives, mais aussi ils animent les structures comme l'AS qui participe grandement à la vie de l'école. Ils participent aussi à l'animation de l'école car ils sont les meilleurs animateurs pour le foyer socio-éducatif. »*

Cela donne une idée de l'importance du professeur d'EPS, au sein de l'établissement, et de sa discipline.

Pour ce qui est des infrastructures, on peut dire que le proviseur a fait une brève présentation du matériel en place, et nous a informé des démarches qu'il a entreprise pour pallier les manquements constatés. Ainsi, l'établissement dispose d'un terrain multisports dont son état fait défaut, car il manque une piste d'athlétisme et des sautoirs. On constate dès lors que l'équipement de l'établissement ne favorise pas un parfait accomplissement du cours d'EPS. En ce qui concerne l'avancée des démarches, ils (les acteurs de l'école : proviseur, censeur, intendant, Association des Parents d'Elèves et élèves) avaient établi, en 2003, un projet d'établissement dans lequel une très grande partie avait été réservée au terrain de sport, et le devis qui avait été présenté au responsable de l'établissement tournait autour de dix huit millions (**18.000.000f CFA**). Cependant, il faudra noter que ces démarches vont être revues ; car avec le nouveau lycée en construction, un déménagement est probable sur un autre site plus excentré que l'actuel (deux kilomètres de la ville).

Concernant les dispenses aux cours d'EPS que les médecins délivrent aux élèves, il affirme qu' *«aux réunions de coordination, on en parle régulièrement avec l'Inspecteur d'académie. Certains dénoncent le nombre faramineux des dispenses délivrées par l'Inspection Médicale des Ecoles (IME). Donc, c'est parfaitement un fait qui s'avère juste. Mais au niveau du Lycée de Méckhé, on ne note pas trop de dispenses parce qu'en principe, il y a un dysfonctionnement par rapport au rôle que jouait l'IME. Si les moyens existaient chaque élève devrait subir la visite médicale à chaque début d'année pour déterminer s'il a des anomalies qui pourraient avoir des incidences négatives sur la pratique des APS. »*

Au terme de notre entretien, comme tout bon responsable, le proviseur a émis des souhaits pour un rayonnement de l'enseignement de l'EPS dans son établissement. Son vœu le plus cher, est de voir le lycée s'équiper d'un terrain multisports avec une piste d'athlétisme et des sautoirs qui répondent aux normes. Ceci serait d'une grande importance pour la variété des exercices. Il a aussi émis le vœu, selon lequel, une fois sur le nouveau site qu'il y ait une femme qui professe cette discipline pour une prise en charge plus complète des filles, pour leur permettre de s'épanouir, sans pour autant que la mixité de l'école ne soit remise en cause.

Tableau de l'effectif des classes composant le lycée

							TOTAL
CLASSES	Seconde Sa	Seconde Sb	<i>Seconde Sc.</i>	Seconde-La	Seconde Lb		
EFFECTIFS	48	47	43	48	46		232
CLASSES	Première S1	première S2a	Première S2b	Première L'	Première L2a	Première L2b	
EFFECTIFS	10	40	38	48	44	42	222
CLASSES	Terminale S1	Terminale S2a	Terminale S2b	Terminale L'	Terminale L2		
EFFECTIFS	06	31	35	57	37		116
TOTAL							620

**ANALYSE ET INTERPRETATION DU QUESTIONNAIRE DESTINE AUX
ELEVES :**

NB : Cette série de questionnaire comporte deux(2) questions fermées (**question n°1**et **question n°2**) et une question ouverte (**question n°3**)

TABLEAU I : indiquant les réponses concernant la question de la dispense à la pratique des activités physiques et sportives.

CLASSES	REPNSES	EFFECTIFS	POURCENTAGES
SECONDES	OUI	05	6,3%
	NON	74	93,7%
	TOTAL	79	100%
PREMIERES	OUI	01	1,8%
	NON	91	98,2%
	TOTAL	92	100%
TERMINALES	OUI	00	00%
	NON	87	100%
	TOTAL	87	100%

Présentation et commentaire (tableau I) :

Cette première question porte sur les dispenses des élèves relatives à la pratique des activités physiques et sportives.

Les réponses recueillies, donnent les pourcentages suivant les classes concernées :

- Au niveau des classes de secondes :
 - **6,3%** de l'effectif total sont dispensés à la pratique des activités physiques et sportives.
 - **93,7%** du nombre total sont aptes.
- Au niveau des classes de premières :
 - **1,8%** de l'effectif total est dispensé
 - **98,2%** sont aptes à la pratique des APS
- Au niveau des classes de terminales :
 - **00%** de dispense contre **100%** de l'effectif total qui pratique les APS.

Ainsi, au terme de ces résultats, le constat que nous faisons, c'est qu'au niveau des classes de seconde, **6,3%** de l'effectif total sont inaptes. Ce qui donne un nombre total de cinq (**5**) élèves.

Ces exemptions sont dues, selon ces différents élèves, à :

- des fractures au niveau des membres inférieurs ;
- des troubles de la vision après une activité physique et sportive ;
- des problèmes de respiration après efforts physiques.

Ce pourcentage se présente comme étant faible, comparé à l'effectif total qui est égal à **79**.

Si le pourcentage des élèves inaptes au niveau des classes de seconde, est de **6,3%**, ce n'est pas le cas au niveau des classes de première. A ce niveau, comme nous le montre le tableau, on a un pourcentage de **1,8%**, soit un nombre d'un(**1**) élève. Ce dernier explique cette exemption par un handicap au niveau de la jambe droite suite à une intervention chirurgicale.

Ceci explique davantage, la faiblesse du pourcentage d'élèves inaptes face au pourcentage d'élèves aptes qui est égal à **98,2%**, soit un nombre total de quatre vingt et un (**91**) élèves.

Cependant, il faut surtout noter qu'au niveau des classes de terminale, comme nous le montre le tableau, il n'y a aucune dispense, d'où un pourcentage de **100%** d'élèves aptes.

Ceci peut être expliqué par la volonté des élèves de ne négliger aucune matière surtout à leur niveau (classe d'examen). Cet aspect aussi, peut expliquer davantage l'affirmation du proviseur selon laquelle il n'y a pas beaucoup de dispense concernant le cours d'EPS.

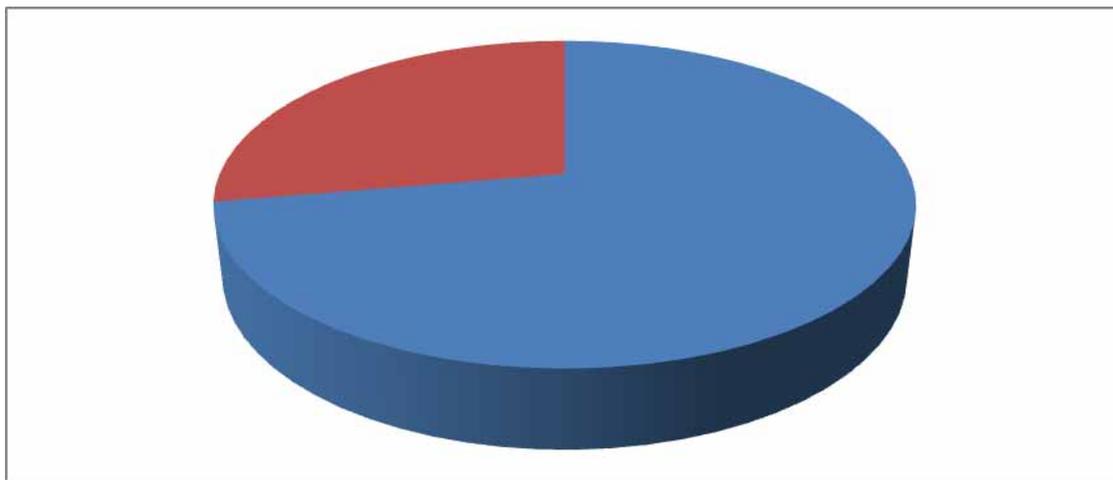
Par rapport à ces dispenses, on note que les élèves concernés ont pu donner des raisons acceptables ; et ceci sous le contrôle du professeur d'EPS.

Il y a aussi la rigueur des professeurs d'EPS dans leur travail. Car nous avons eu à faire des observations et à participer aussi aux cours. Et par ces observations, on peut bien expliquer pourquoi on n'a pas trop de dispense.

TABLEAU RECAPITULATIF CONCENTRANT LES REPONSES DE L'ENSEMBLE DES ELEVES A LA QUESTION DE LA DISPENSE :

Etes-vous dispensés(es) à la pratique des APS ?			
CLASSES	REPONSES	EFFECTIFS	POURCENTAGES
-SECONDES -PREMIERES -TERMINALES	OUI	06	2,3%
	NON	252	97,7%
TOTAL		258	100%

DIAGRAMME MONTRANT LES DIFFERENTES REPONSES SELON LEURS POURCENTAGES



- ELEVES DISPENSES A LA PRATIQUE DES APS (2,3%)
- ELEVES APTES A LA PRATIQUE DES APS (97,7%)

TABLEAU II : indiquant la perception des élèves vis-à-vis du cours d'EPS.

CLASSES	REPONSES	EFFECTIFS	POURCENTAGE
SECONDES	Ennuyant	03	3,8%
	Intéressant	64	81%
	Fatigant	12	15,2%
	TOTAL	79	100%
PREMIERES	Ennuyant	01	3,2%
	Intéressant	78	84,2%
	Fatigant	11	12%
	TOTAL	92	100%
TERMINALES	Ennuyant	01	1,1%
	Intéressant	71	81,6%
	Fatigant	15	17,3%
	TOTAL	87	100%

Présentation et commentaire (tableau II) :

L'élève déclaré apte, quel que soit son degré d'implication au cours d'Education Physique et Sportive, a toujours une idée et un jugement par rapport à cette discipline.

Vu les réponses données par les élèves en rapport avec cette question, les pourcentages notés suivant les classes concernées sont :

- Au niveau des classes de seconde, **3,8%** de l'effectif total ont taxé l'EPS comme étant ennuyant ; **81%** ont jugé le cours d'EPS intéressant et **15,2%** l'ont jugé fatigant.
- Au niveau des classes de première, **3,2%** l'ont jugé ennuyant ; **84,8%** donnent un jugement intéressant de l'EPS et **12%** qui la jugent fatigant.
- Au niveau des classes de terminale, **11%** ont taxé l'EPS d'être ennuyant ; **81,6%** l'ont jugé intéressant et **17,3%** qui la jugent fatigant. Ce qui constitue un pourcentage varié selon les trois niveaux.

Ainsi, selon la vision des élèves concernant le cours d'EPS, on peut dire que ces derniers s'y intéressent. Cela se justifie dans les différents niveaux (seconde, première, terminale), car on voit, comme nous le montre le tableau, que le pourcentage le plus élevé est celui dont les élèves jugent le cours d'EPS d'être intéressant.

En effet, il faut retenir qu'à Méckhé, le sport ne connaît pas une grande variété de disciplines (football, basketball, athlétisme, handball, volleyball, etc...). Seul le football est présent et ne se pratique généralement qu'au moment des « Navétanes ». Donc ce serait un intérêt capital pour les élèves de découvrir d'autres activités sportives telles que : l'athlétisme, le handball, le basketball, le volleyball à travers le cours d'EPS. Et c'est probablement ce que les professeurs d'EPS.

Question N°3 : indiquant le jugement des élèves sur l'EPS par rapport aux autres matières dites « intellectuelles ».

Commentaire :

A la fin de cette première question ouverte, diverses impressions sont dégagées par les différents élèves selon les classes concernées.

On note ainsi des arguments de type :

« L'EPS est une matière très importante qui se présente comme toutes autres disciplines scolaires. »

« Les autres matières sont plus difficiles, tandis que l'EPS nous permet de se libérer et d'être en forme pour faire nos activités. »

« L'EPS, avant d'être physique, est d'abord intellectuelle. »

« Le cours d'EPS par rapport aux autres matières dites intellectuelles est comme un cours préparatoire. Et avant de faire un cours intellectuel, il faut d'abord une activité physique. »

*« L'EPS est un peu négligée par rapport aux autres matières .Car elle a un coefficient très petit(1), et on la pratique **2 à 4 heures** de temps par semaine comparé aux autres disciplines enseignées a l'école. »*

« L'EPS est ennuyeuse et très fatigante. Les autres matières sont bien plus intéressantes, les professeurs mieux formés et plus compréhensifs vis-à-vis des élèves »

Au regard de l'ensemble des réponses concernant cette question, nous nous rendons compte que certains d'entre eux défendent l'argument selon lequel, toutes les matières se valent.

Ainsi, suivant les arguments, on peut dire que les élèves acceptent bien cette formule « un esprit sain dans un corps sain ». Cela va sans dire le caractère faible du coefficient souligné par bon nombre d'élèves comparé aux autres coefficients des autres matières qui sont plus élevés.

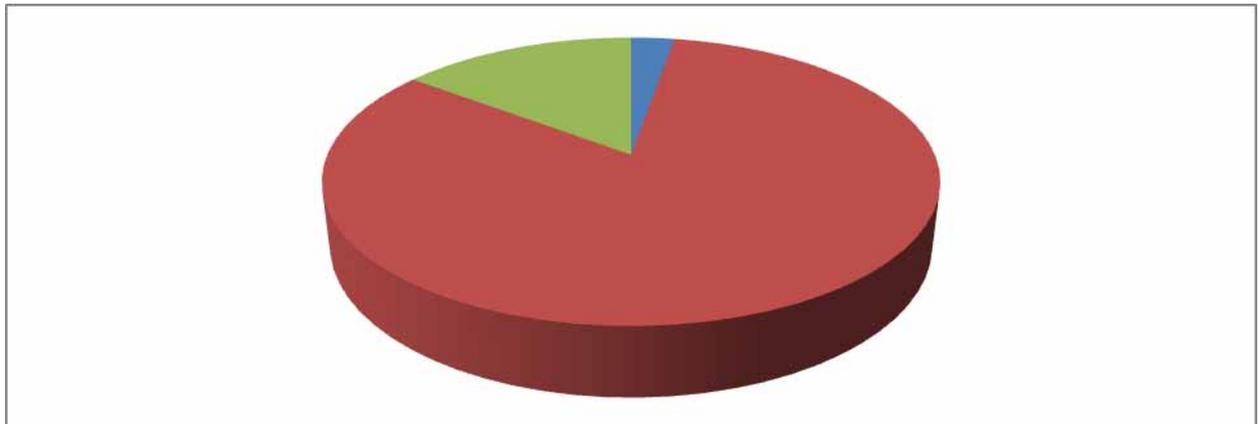
En revanche, il ya certains élèves qui jugent l'EPS comme une matière inférieure aux autres dites « intellectuelles ».

En fait, ce qu'il faut surtout noter, c'est l'idée selon laquelle l'EPS s'intéresse au corps en même temps qu'à l'esprit.

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES RERESPONSES RELATIVES A LA QUESTION CONCERNANT L'IMPRESSIION DES ELEVE SUR LE COURS D'EPS.

Comment trouvez-vous le cours d'EPS ?			
CLASSES	REPOSES	EFFECTIFS	POURCENTAGES
-SECONDES -PREMIERES -TERMINALES	ENNUYANT	07	02,7%
	INTERESSANT	213	82,6%
	FATIGANT	38	14,7%
TOTAL		258	100%

DIAGRAMME MONTRANT LES DIFFERENTES REPOSES SELON LEURS POURCENTAGES



- ELEVES JUGEANT L'EPS COMME ETANT ENNUYANT (02,7%)
- ELEVES JUGEANT L'EPS COMME ETANT INTERESSANT (82,6%)
- ELEVES JUGEANT L'EPS COMME ETANT FATIGANT (14,7%)

ANALYSE ET INTERPRÉTATION DU QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX PROFESSEURS :

NB : Cette série de questionnaire comporte 8 questions ouvertes (**question n°1 ; 3 ; 4 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 et 10**), et 2 questions fermées (**question n°2 et 5**)

Question N°1 : Quels devraient être les objectifs de l'EPS ?

Commentaire

A l'issue de cette première question, nombreux sont les professeurs qui jugent que l'EPS devrait avoir comme objectifs premiers une matière qui sert à l'élève un moyen d'épanouissement, de libération de stress après un rude travail intellectuel. En effet, le professeur qui enseigne l'EPS doit éduquer physiquement les élèves, éduquer sportivement les élèves, en les enseignant les vertus du sport.

Et selon un professeur d'EPS : « *l'EPS a pour principal objectif : le développement des aptitudes physique et athlétiques, l'acquisition de l'esprit sportif, du sens de la responsabilité et de la coopération.* »

Comme le montrent les Instructions Officielles : cette matière a un but bien déterminé par rapport à tous les niveaux d'enseignement.

- Dans l'enseignement préscolaire, l'accent est mis sur « *l'éducation motrice* ». Dans l'enseignement moyen, c'est « *la pratique sportive multiforme* » qui est privilégiée.
- Dans l'enseignement secondaire, cette pratique sportive devient « *optionnelle* » et la « *spécialisation* » est prévue.
- Dans l'enseignement supérieur l'EPS a pour but « *la pratique et la préparation à la compétition afin de maintenir au plus haut niveau l'élite sportive scolaire* ».

En d'autres termes, avec la complicité des professeurs d'EPS, les professeurs de SVT (sciences de la vie et de la terre), savent et affirment que les activités physiques ont un rapport avec leur matière. Dans ce sens, ils expliquent certains objectifs, en relatant aussi les bienfaits liés à l'EPS.

Selon ces professeurs de Sciences Naturelles, l'Éducation Physique et Sportive perfectionne les conduites motrices, améliore la sécurité et l'efficacité des actions ainsi que l'aisance du comportement.

Elle favorise le développement corporel, psychologique et social. L'élève, connaît mieux ses limites, améliore ses performances et se situe parmi les autres. Le goût durable des pratiques sportives concourt à l'équilibre et à la santé, affermit les sens de l'effort, habitue à l'action collective. C'est une éducation globale visant le respect de l'autre, l'entraide, la solidarité et l'autonomie, fondement de la citoyenneté.

Et les professeurs d'EPS, pour atteindre ces objectifs, nombreuses sont les activités physiques et sportives qu'ils enseignent dans cet établissement scolaire.

Donc sous différents aspects, nous constatons que les objectifs de l'EPS sont exposés.

Mais ces objectifs doivent être concrétisés par les professeurs qui évoluent dans le milieu. Car, si ces objectifs sont bien compris par les différents acteurs directs ou indirects, l'importance de l'EPS ne va plus constituer une ignorance vis-à-vis du milieu scolaire.

TABLEAU III : indiquant les résultats à la **question N°2** : A Méckhé, l'EPS, dispose t-elle de moyens adéquats pour atteindre ces objectifs ?

REPOSES	EFFECTIFS	POURCENTAGE
OUI	04	18,2%
NON	18	81,8%
TOTAL	22	100%

Présentation et commentaire (tableau III) :

Les différentes réponses à cette présente question montre que **4** professeurs, soit un pourcentage de **18,2%**, affirment que Méckhé a les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Par conséquent, **18** professeurs, pour un pourcentage de **81,8%**, soutiennent qu'à Méckhé, l'EPS ne dispose pas de moyens adéquats pour atteindre ces objectifs.

Ceci est dû selon les répondants, à un manque de matériels et d'infrastructures sportifs ; au nombre pléthorique des élèves par classe qui augmente d'année en année ; au nombre insuffisant de professeurs d'EPS.

Peut être pour ceux qui affirment que Méckhé a les moyens ils parlent de ressource humaine dans le domaine du sport.

Et concernant l'EPS, le lycée de même que le CEM de Méckhé ont chaque année des **PEPS** (Professeur d'Education Physique et Sportive) et des **MEPS** (Maitre d'Education Physique et Sportive), qui savent ce qui leur attend.

Il ya aussi, selon les réponses recueillies, un défaut de prise de conscience par rapport à l'utilité du sport en général et de l'Education Physique et Sportive en particulier négligée par les autorités compétentes.

Car à Méckhé, le sport n'est pas très structuré et il n'y en a pas de politique sportive capable d'implanter des infrastructures. Et enfin, on a le manque de motivation, concernant les besoins exprimés par les professeurs d'EPS, mais aussi le manque de soutien venant des collectivités locales.

Et comme on l'a vu sur place, certains professeurs d'EPS se débrouillent souvent avec leurs propres moyens pour faire normalement leur cours.

Question N°3 : Que pensez-vous de l'enseignement de l'EPS à l'école ?

Commentaire :

Après observation des différentes réponses recueillies ayant rapport avec cette question, on peut tirer quelques impressions et arguments de type :

« L'enseignement de l'EPS à l'école est indispensable et obligatoire, car de la même façon que les élèves apprennent les autres matières, ils doivent tirer profit des séances d'EPS quels que soient leur sexe, leur vigueur, leur aptitude, leur goût. »

« C'est une nécessité impérieuse d'enseigner l'EPS dans les écoles pour un épanouissement intellectuel total. »

Donc d'après ces impressions, l'EPS est une matière indispensable à l'école, car non seulement, elle permet la réussite scolaire, mais aussi procure une santé à l'élève. De ce point de vue, on constate que les professeurs des matières dites « intellectuelles », prônent une intégration totale de l'EPS à tous les niveaux. Cela permettra à ceux qui évoluent dans le milieu de montrer davantage en quoi leur matière engendre une importance pour le bien être de l'individu en général et de l'élève en particulier.

Question N°4 : Quelle la place que vous accordez à l'EPS par rapport aux autres matières enseignées à l'école ?

Commentaire :

Si nous nous référons aux réponses, nous faisons le constat que l'EPS occupe une place très importante à coté des autres matières. Car nombreux sont les professeurs qui la placent au premier plan : *« selon moi, l'EPS occupe la première place par rapport aux autres disciplines. Car la connaissance de l'enfant est indispensable dans tout enseignement. Or, l'objectif de l'enseignement de l'EPS est d'abord de connaître l'enfant, ensuite d'enseigner, en tenant compte des particularités. »* A déclaré un professeur.

D'autres soutiennent que l'EPS occupe la même place que les autres matières, car elle véhicule une excellente idéologie : *« un esprit sain dans un corps sain. »*

Il faut noter que l'EPS, a un grand apport pour les professeurs des matières dites « intellectuelles ». Car selon eux, l'élève qui vient du cours d'EPS est plus disposé à recevoir une leçon qui fait appel à la réflexion.

C'est sans doute ce qu'a voulu expliquer, le proviseur en disant que par rapport à l'élaboration de l'emploi du temps, beaucoup de professeurs discutent les heures qui viennent après celui de l'EPS.

TABLEAU IV : indiquant les résultats à la **question N°5** : l'EPS, peut-elle contribuer à la réussite scolaire ?

<i>REPONSES</i>	<i>EFFECTIFS</i>	<i>POURCENTAGE</i>
<i>OUI</i>	22	100%
<i>NON</i>	00	00
<i>TOTAL</i>	22	100%

Présentation et commentaire (tableau IV):

Au terme de cette question, on constate que **22** professeurs, soit un pourcentage de **100%**, attestent que l'EPS peut contribuer à la réussite scolaire. En fait, d'après les différentes réponses, l'EPS est d'une grande importance et d'une grande richesse éducative.

Elle contribue à l'amélioration de la santé, du bien être et à l'épanouissement des élèves dans leur milieu. Ces aspects se présentent comme une condition *siné qua non* pour la réussite de l'élève.

On peut dire aussi qu'à travers sa pratique, l'EPS participe à **80%** à la réussite scolaire, car elle permet à l'élève de recevoir un enseignement à tendance intellectuelle. Elle permet aussi d'évacuer le stress qui freine l'apprentissage et empêche l'esprit de s'épanouir.

Question N°6 : Comment expliquez-vous la négligence de l'EPS au profit des autres disciplines ?

Commentaire :

Au terme de cette question, nombreux sont les professeurs qui ont expliqué cette négligence par le coefficient insuffisant de cette matière.

On peut noter que dans les différentes réponses reçues, que l'EPS est négligée, du fait que les élèves ignorent son importance. Il y a en sus de cela, le manque de rigueur et de motivation de la part des professeurs d'EPS et de l'administration. Par conséquent, ces professeurs ont bien précisé que ce constat généralisé ne se vérifie pas à Méckhé, car leurs collègues sont très dévoués dans leur travail.

Selon un professeur de matière intellectuelle : *« cette négligence s'explique par l'entendement erroné dont est victime l'EPS. Et la preuve en est que, bon nombre de collègues organisent des cours particuliers et des devoirs les mercredis après midi qui est réservé comme on le sait très bien aux activités de l'AS, ignorant ainsi les textes. »*

Ceci confirme davantage, l'ignorance de cette matière par les élèves mais aussi par certains professeurs.

Cette négligence est aussi expliquée à travers les réponses, par le manque de suivi, de motivation. Et aucun profil n'est présenté aux élèves ambitieux après le **BFEM** ou le **BAC**, d'opter cette discipline dans le futur.

Question N°7 : Comment expliquez-vous la marginalisation des professeurs d'EPS par rapport aux autres professeurs des autres matières ?

Commentaire :

D'après les réponses recueillies, en rapport avec cette question. La marginalisation s'explique par le lieu où s'effectue le cours d'EPS (plein air).

Et cette marginalisation est accentuée par les professeurs d'EPS eux-mêmes. Car ne fréquentant pas les salles des professeurs, et ne participant pas aux débats intellectuels qui s'effectuent dans les établissements.

En fait, comme l'a expliqué un professeur d'EPS : *« si l'EPS participe au développement du corps et de l'esprit. Donc le professeur d'EPS doit à son tour rendre sa matière de même que sa personnalité incontournables ; c'est-à-dire qu'ils viennent toujours au premier plan. En cela, il doit même faire des cours théoriques dans les salles de classe. »*

Cette impression reprend l'idée selon laquelle les professeurs d'EPS sont eux-mêmes, les premiers responsables de leur marginalisation. Responsables, car se basant sur les réponses données aux questions n°4 et n°5, on peut dire que les professeurs des matières dites « intellectuelles » respectent beaucoup ce dernier et sont conscients de l'importance de sa matière.

Question N°8 : Que pensez-vous de la dispense au cours d'EPS délivrées aux élèves ?

Commentaire :

Par rapport aux différentes réponses recueillies, le problème revient aux professeurs d'EPS, aux médecins et à l'administration. Car certains répondants, jugent qu'une dispense est possible, elle est normale mais doit être toujours délivrée à l'élève par un médecin agréé.

En effet, selon un professeur de matière intellectuelle, ces dispenses sont les plus souvent faites par complaisance. Ceci parce que l'élève n'éprouve aucune importance envers le cours d'EPS.

Cependant un professeur d'EPS donnant son avis sur cette question, affirme :

« On a dit Education Physique et Sportive, donc il doit y avoir d'exemption que dans les cas exceptionnels. Même l'élève qui a des problèmes ou qui est malade peut à travers la pratique du cours d'EPS remonter ces problèmes ou bien soigner cette maladie. »

Cela revient à eux, de dire que le personnel administratif de même que les médecins doivent revoir la manière de délivrer les certificats de dispense.

Question N°9 : Selon vous quelles mesures devrait-on prendre pour supprimer toutes dispenses au cours d'EPS non justifiées ?

Commentaire :

D'après les différentes impressions concernant cette question, c'est l'administration qui doit prendre les premières mesures pour pallier cela. Et dans tous les niveaux (*primaire, moyen, secondaire*), faire de telle sorte que les élèves fassent des visites médicales en début d'année scolaire.

Donc pour les répondants, si ces mesures sont prises, reste à appliquer des sanctions négatives aux élèves présentant des dispenses non justifiées.

Selon un professeur d'EPS, l'administration de même que les autres professeurs des autres matières, doivent appliquer ces sanctions avec rigueur et suivi. Exemple: exclusion temporaire, refus d'acceptation de l'élève pour un autre cours, demande de papier justificatif, convocation des parents pour une « conscientisation ».

Mais ce qu'il faut surtout faire, c'est une sensibilisation à la base par l'administration. Pour cela, le personnel administratif doit prendre dès le début de l'année des dispositions en rapport avec ce phénomène.

Question N°10 : Quelles solutions préconisez-vous pour faire de l'EPS une matière émergente ?

Commentaire :

Cette question a beaucoup permis aux professeurs en général et à ceux de l'EPS en particulier, de donner des pistes pour faire de cette matière une discipline phare.

En effet, selon les différentes réponses obtenues, Méckhé avec toutes ses autorités, doit mener une politique de sensibilisation sportive. Il faut aussi doter des infrastructures adéquates à cette matière.

Le lycée doit être équipé d'un terrain multifonctionnel digne de son nom. Le nombre de professeurs aussi doit être revu à la hausse.

Mais il faut surtout mentionner, c'est l'idée selon laquelle l'EPS ne peut connaître d'émergence sans une augmentation de son coefficient. Et pour certains professeurs, le coefficient doit être élève jusqu'à 2 ou 3.

Il y a en sus de cela l'avis d'un professeur de matière dite « intellectuelle » qui affirme que pour une bonne organisation et un bon enseignement de l'EPS à l'école, il faut des cours théoriques d'où la nécessité d'un cahier d'EPS. L'Etat aussi avec ses autorités compétentes doit revoir les Instructions Officielles.

Les solutions proposées son nombreuses pour une meilleure considération de l'enseignement de l'EPS. Car cette amélioration contribuerait grandement à son essor.

Chapitre II :

CONCLUSION

ET

PERSPECTIVES

CONCLUSION

Rappelons tout d'abord que notre étude portait sur la problématique de l'enseignement de l'EPS au niveau secondaire.

Ainsi, à travers l'objectif que nous nous sommes fixés, nous avons pu aller sur le terrain dans la perspective de faire nos enquêtes. On a découvert d'une manière générale que les résultats de nos recherches prouvent que les élèves de même que les professeurs, manifestent un grand attachement à la pratique de cette discipline.

Ces résultats sont très largement en phase avec les réalités du terrain. Car de par nos observations, l'on a pu constater l'engagement et la motivation des élèves aux cours d'EPS. Notons également la volonté des professeurs de créer des situations pédagogiques motivantes afin de susciter un cadre de travail agréable et sécurisant.

En effet, dans le but de contribuer à la valorisation de cette matière et à la sensibilisation par rapport à son importance, nous nous sommes, dès l'entame de notre travail, attelé à exposer les modes d'organisation et les bienfaits de l'EPS à l'école.

Ceci nous a permis, de savoir, en plus des visites et observations effectuées dans les différents établissements, les véritables facteurs de blocages pour le rayonnement de l'EPS dans la commune de Méckhé.

Cependant, il faut savoir que même si l'EPS a connu un pas en avant par rapport à son importance, il appartient aux autorités municipales de même qu'aux personnels administratifs de favoriser le sport. L'essor de ce dernier, aura nécessairement un impact positif sur l'EPS.

En définitive, on peut dire que ça appartient à tout un chacun d'être l'avocat de cette discipline pour qu'elle s'impose entièrement dans le milieu scolaire.

PERSPECTIVES :

Si l'importance de la pratique d'activités physiques et sportives n'est plus à démontrer, il reste donc à savoir que les différents acteurs évoluant dans ce secteur doivent poser les jalons nécessaires pour faire sortir l'enseignement de l'EPS de cette situation préoccupante.

De ce fait, l'Etat, de par ses compétences avérées, doit entièrement mener une politique de sensibilisation dans les milieux scolaires. Dans ce sens, il doit entrer en collaboration avec des organisations sans but lucratifs tels que l'UNESCO ; l'OMS ; la FMC, afin de mieux sensibiliser les jeunes sur les répercussions de l'obésité et de la sédentarité dans la vie des citoyens. Cela permettra d'améliorer leur connaissance sur les bienfaits d'une hygiène de vie bien menée.

Il doit améliorer les conditions de formation des professeurs sortant de l'INSEPS, afin de leur permettre d'être plus opérationnels sur le terrain.

Si ces conditions sont bien réunies, on pourrait tourner le regard sur la gestion des ressources et des moyens pour espérer instruire un enseignement de qualité dans l'espace scolaire. Il faudra s'assurer aussi de mettre en place des programmes d'EPS adéquats à tous les niveaux d'enseignement et que la rigueur soit une préoccupation permanente.

En effet, pour bien relever ces défis, on ne pourra en aucun cas, laisser en rade l'augmentation du coefficient. Ce qui constitue une condition obligatoire pour l'émergence d'une pratique relevée de la discipline.

Les autorités compétentes évoluant dans le domaine du sport doivent :

- Mener des études permettant d'évaluer les programmes d'activités physiques afin de les rendre plus efficaces.

- Chercher les facteurs qui favorisent l'embonpoint, la sédentarité et l'obésité chez les élèves.

Ceci leur permettra de comprendre les obstacles à la pratique des APS à l'école et de trouver des moyens qui permettront aux élèves et aux professeurs, de les surmonter.

Ces derniers, je veux nommer les enseignants d'EPS, doivent inciter leurs élèves à aimer leurs cours en les rendant plus motivants conformément à leurs attentes. Ils doivent aussi mettre à la disposition des élèves des ouvrages didactiques, relatant les effets de la pratique des APS sur le corps humain et son importance dans l'espace scolaire. Il faudrait qu'ils trouvent aussi des stratégies innovantes pour mieux encourager les élèves à pratiquer les APS à l'école et en dehors des cours d'EPS.

Il faut noter en retour, que cette valorisation de l'EPS dépend, en grande partie, de la population concernée. En cela, les sportifs qui évoluent dans la commune de Méckhé, doivent lancer une campagne de sensibilisation pour montrer l'importance de la pratique des APS. Celle-ci doit se faire sous forme de conférences, de « thé débat » dans les différents quartiers ou tout simplement par l'organisation d'activités sportives permanentes et diversifiées.

L'autorité municipale doit, à son tour, épauler ces derniers en leur proposant des mesures d'accompagnement efficaces et en leur octroyant une grande subvention. Elle doit aussi faire de telle sorte que les établissements soient bien équipés.

L'enseignement des APS à l'école doit avoir beaucoup plus d'impact sur les activités extrascolaires des élèves. C'est-à-dire il doit se faire de sorte que les enseignés éprouvent un réel plaisir à faire la même chose en dehors des heures de cours.

Au lycée de même qu'au CEM, on doit veiller à ce que les professeurs d'EPS fassent des cours théoriques. Ce qui permettra aux élèves dispensés de participer d'une autre manière à l'enseignement des APS dans l'espace scolaire.

En dehors de cela, le proviseur, de par sa position, doit accélérer les démarches pour l'obtention d'un terrain multifonctionnel qui répondrait aux normes exigées. Cela permettrait aux professeurs sortant de l'INSEPS qui sont issus de Méckhé, de faire valoir leur connaissance en proposant des disciplines sportives qui ne sont pas pratiquées à Méckhé (athlétisme, volleyball, handball). Si tous ces conditions sont réunies, c'est la jeunesse méckhoise qui en bénéficierait activement en leur permettant d'acquérir une formation judicieuse et pertinente pour le plus grand bonheur du sport en général et de l'EPS en particulier.

**BIBLIOGRAPHIE
ET
ANNEXES**

BIBLIOGRAPHIE

- ⇒ 1- Encyclopédie ENCARTA 2008
- ⇒ 2- Encyclopedia Universalis Quillet, édition, Flamaron 1993.
- ⇒ 3- GOOGLE.COM
- ⇒ 4- Instructions Officielles du Sénégal (IO) ; page 1, 27, 29. [2]
- ⇒ 5- LAFONT, R. Vocabulaire de psychologie et de psychiatrie de l'enfant, édition, Paris, PUF, 1979. [3]
- ⇒ 6- LAMOUR, H. Traitement thématique de pédagogie de l'EPS, Edition Vigot, 1986.
- ⇒ 7- LAROUSSE. *L'encyclopédie nomade 2006.*
- ⇒ 8- MBAYE, R, A. EPS dans les établissements d'enseignement moyen, secondaire, général et technique dans la région de Dakar. Analyse et perspective. Mémoire de maîtrise STAPS. Dakar, INSEPS.
- ⇒ 9- MIALARET, G. *Pédagogie générale.* Paris, PUF. 1991[4]
- ⇒ 10- RENAULT, A. « Santé et activité physique »
- ⇒ 11- ROUSSEAU, J, J. *Émile ou De l'éducation, traité d'éducation*, 1762 [1]

- ⇒ **12-** SAMBE, K. *La Gestion des activités sportives à l'école, communication au séminaire sur le management du sport en milieu scolaire et universitaire*, 28 et 29 Mars 2007, Dakar, Stade Amitié.
- ⇒ **13-** Seye, A. A. *Histoire de l'EPS*, cours licence 2007/2008
- ⇒ **14-** THOMAS, R. *L'éducation physique*, Collection Que sais-je ? PUF, 2^e édition, 1981.
- ⇒ **15-** UNESCO, 20^e session, Résolution (1/5 ; 4/2), *Charte Internationale de l'Éducation Physique et du Sport*, Paris, novembre 1973.
- ⇒ **16-** www.wikipedia.org
- ⇒ **17-** www.fmcoeur.ca

ANEXES

ANNEXE 1 :

GUIDE D'ENTRTIEN

Questions :

- 1- Pouvez-vous nous donner une idée sur l'organisation des cours dans votre établissement ?

- 2- Quelle est selon vous, l'importance de l'EPS à l'école ?

- 3- Quel devrait être le rôle du professeur d'EPS mise à part son enseignement ?

- 4- Quelles sont les infrastructures sportives dont dispose le lycée de Méckhé ?

- 5- Avez-vous déjà fait des démarches allant dans ce sens ?

- 6- Que pensez-vous des dispensés aux cours d'EPS délivrées aux élèves ?

- 7- Quelles solutions préconisez-vous pour un rayonnement de l'enseignement de l'EPS dans votre établissement ?

ANNEXE 2 :

QUESTIONNAIRES

1) Questionnaire destiné aux élèves

Ce présent questionnaire entre dans le cadre d'un mémoire es sciences et techniques des activités physiques et sportives qui a pour thème : *problématique de l'enseignement de l'EPS dans les classes de seconde, première et terminale*. Donc la qualité de vos réponses permettra la validité des conclusions. A cet effet, nous demanderons toute votre collaboration et votre compréhension.

Age :.....

Etablissement :.....

Classe :.....

Sexe : Masculin

Féminin :

Question : 01 : Etes-vous dispensé(e) à pratiquer les Activités Physiques et Sportives ?

Oui : Non :

Si oui donner les raisons.....

.....
.....

Question : 02 : comment trouvez-vous le cours d'EPS ?

Ennuyant :

Intéressant :

Fatigant :

2) Questionnaire destiné aux professeurs

Ce présent questionnaire entre dans le cadre d'un mémoire es sciences et techniques des activités physiques et sportives qui a pour thème : *problématique de l'enseignement de l'EPS dans les classes de seconde, première et terminale*. Donc la qualité de vos réponses permettra la validité des conclusions. A cet effet, nous demanderons toute votre collaboration et votre compréhension.

Age :

Sexe : **Masculin** :

Féminin :

Enseignant discipline intellectuelle :

Professeur d'EPS

Instituteur :

Maitre :

Parent d'élève :

Autres :

Question : 01 : Selon vous, quels devraient être les objectifs de l'EPS ?

.....
.....
.....
.....

Question : 02 : A Méckhé, l'EPS dispose t-elle de moyens adéquats pour atteindre ces objectifs?

Oui : Non :

Si non dites pourquoi ?

.....
.....

Question : 03 : Que pensez-vous de l'enseignement de l'EPS à l'école ?

.....
.....

.....
.....

Question : 04 : Quelle place accordez-vous à l'EPS par rapport aux autres disciplines enseignées à l'école ?

.....
.....
.....
.....

Question : 05 : L'EPS, peut-elle contribuer à la réussite scolaire ?

Oui

Non

Si oui pourquoi ?.....

.....

Si non pourquoi ?.....

.....

Question : 06 : Comment expliquez-vous la négligence de l'EPS au profit des autres disciplines ?

.....
.....
.....

Question : 07 : Comment expliquez-vous la marginalisation des professeurs d'EPS par rapport aux autres professeurs des autres matières ?

.....
.....

Question : 08 : Que pensez –vous de la dispense au cours d'EPS délivrées aux élèves ?

.....
.....

Question : 09 : Selon vous, quelles mesures devrait t-on prendre pour supprimer toute dispense au cours d'EPS non justifiée ?

.....
.....
.....

Question : 10 : Quelles solutions proposez-vous pour une meilleur considération de l'EPS en milieu scolaire ?

.....
.....
.....

ANNEXE 3 : TABLEAUX

TABLEAU N°1 : indiquant l'effectif total des classes composant le lycée. (Page 40)

TABLEAU N°2 : relatant la question de la dispense. (Page 41)

TABLEAU N°3 : récapitulant les réponses de l'ensemble des élèves (seconde, première et terminale), sur la question de la dispense. (Page 44)

TABLEAU N°4 : montant la perception des élèves vis-à-vis du cours d'EPS. (Page 45)

TABLEAU N°5 : récapitulant les réponses et appréciations de l'ensemble des élèves vis à vis du cours d'EPS. (Page 49)

TABLEAU N°6 : indiquant les résultats sur la question de l'existence de moyens dont dispose l'EPS pour atteindre ses objectifs. (Page 52)

TABLEAU N°7 : relatant la contribution de l'EPS sur la réussite scolaire. (Page 56)

ANNEXE 4 :

ETABLISSEMENTS VISITES :

⇒ *Lycée de Méckhé*

⇒ *CEM Cheikh Mourath NDAO*

⇒ *Lycée privé **CRAC** (**C**onnaissance **R**éunie pour
un Avenir **C**lair)*

⇒ *CEM privé (**A**madou **B**ARRY)*